

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2308

Tout le territoire de la ville



Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement sur les dérogations mineures

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 11 février 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2308 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-453 de façon à modifier les tarifs applicables.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2308 est bien décrit dans le titre et se résume comme suit, soit de modifier l'article 4 du règlement sur les dérogations mineures numéro U-453, intitulé « Frais », par le remplacement du premier paragraphe par le texte suivant :

« Demande de dérogation mineure afin de permettre une situation à réaliser non conforme à la réglementation : 1 200,00 \$ »

« Demande de dérogation mineure afin de régulariser une situation existante non conforme à la réglementation : 2 000,00 \$ »

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 11 mars 2019, à 19 h 30, au centre culturel du Domaine-Vert, au 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 13 février 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate